

FORMATION GRATUITE



SE FORMER AUX BASES ASSOCIATIVES

MAISON DES ASSOCIATIONS DE DIJON

- Fonctionnement Associatif
- Comptabilité
- Etre dirigeant
- Créer son projet
- Devenir employeur
- Outils Numériques
- Sources de financement
- Susciter l'intérêt des bénévoles

PLUS D'INFORMATIONS

 vperon@ligue21.org

 2 Rue des Corroyeurs



Programme de formation CFGA - 1e semestre 2024

Le CFGA (certificat de formation à la gestion associative) a été créé par le décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008. C'est une formation diplômante qui s'adresse à toute personne souhaitant faire évoluer ou créer une association.

La Ligue de l'enseignement de Côte d'Or a obtenu l'agrément permettant de le délivrer ce diplôme et propose **gratuitement** cette formation à tout volontaire.

En Côte d'Or, le CFGA est porté par la Ligue de l'enseignement de Côte d'Or, en partenariat avec le Pôle d'Économie Solidaire et l'APSALC. Ces différentes associations permettent d'apporter une formation complète et précise.

Pourquoi passer le CFGA ?

L'objectif du CFGA est d'approfondir ses connaissances sur le milieu associatif et de valoriser votre engagement. Le CFGA permet de développer les compétences utiles pour une association afin d'en assumer des responsabilités.

Les compétences acquises au sein du CFGA peuvent permettre une recherche d'emploi dans le secteur associatif.

Pour Qui ?

Le CFGA est une formation **GRATUITE** qui s'adresse aux bénévoles, aux dirigeants et aux volontaires en service civique de plus de 16 ans.

Comment obtenir mon diplôme ?

Pour **acquérir le CFGA**, une personne doit suivre l'**intégralité des modules théoriques proposés (30h)** et justifier d'une **expérience pratique de 20 jours au sein d'une association**.

Pour obtenir le diplôme il faudra assister à tous les modules de la formation.

Contenu de la Formation Théorique

La formation théorique précisera les fondamentaux de la vie associative et apportera des connaissances suffisantes pour faire vivre et évoluer son association.

Elle comporte l'acquisition de savoirs sur la conduite et le développement d'un projet associatif en matière administrative, financière et humaine, de gestion de projet et de dynamique des acteurs.

Cette formation théorique de 30 heures minimum fait l'objet d'une appréciation portée sur le livret de formation par le responsable pédagogique.

Les formations se déroulent à la Maison des Associations de Dijon.

Formation Pratique

Le stage doit être effectué soit dans le cadre de son association habituelle, soit dans une autre association afin d'observer et mettre en application les acquis des apprentissages théoriques. Sa durée minimum est de 20 jours dans une (ou plusieurs si besoin) association(s) déclarée(s).

Programme de formation théorique

Dates de formation	Horaires	Intitulés	Intervenants	Contenu
18-janv.	9h15 – 12h15	Fonctionnement Associatif <u>(Présentiel)</u>	Ligue de l'Enseignement 21	Comprendre les spécificités de la Loi 1901. Comprendre comment fonctionne une association et comment en créer une. (Statuts, la gouvernance, le fonctionnement) Comment faire évoluer son association ?
	14h00-17h00	Évolution du monde Associatif et ses relations avec les pouvoirs publics <u>(Présentiel)</u>	Ligue de l'enseignement 21 et ville de Dijon	Connaître la situation des associations en France et en Côte d'Or. Connaître relations avec les collectivités territoriales et l'État. (Subventions) Remplir une demande de subvention type CERFA.
1-févr.	9h15 – 12h15	Les ressources financières d'une association <u>(Présentiel)</u>	Ligue de l'enseignement 21	Présentation des différentes sources de financement pour mon association
	14h00-17h00	Bénévoles, salariés, volontaires : à chacun son rôle <u>(Présentiel)</u>	Ligue de l'enseignement 21	Connaitre les statuts et les rôles respectifs des bénévoles / salariés / volontaires. Pour manager efficacement
15- Février	10h00-12h00	Responsabilité des dirigeants <u>(Présentiel)</u>	Ligue de l'enseignement 21	Comment marche une assurance pour une association. La responsabilité civile et pénale des dirigeants/ bénévoles.
	14h00-18h00	Définir et rédiger son projet associatif <u>(Présentiel)</u>	Pole d'économie Solidaire 21	Construire l'avenir et l'action de mon association à travers le projet associatif.

14-mars	9h15 – 12h15	Fonction employeur (Présentiel) (La date peut changer)	APSALC 21	Présentation de la fonction employeur, du Chèque Emploi Associatif et du fonctionnement de la gestion salariale.
	14h00-18h00	Piloter un projet efficacement (Présentiel)	Pole d'économie Solidaire 21	Construction et utilisation d'outils : rédaction du projet, rétro-planning, budget, évaluation...
28-mars	9h00 – 12h00 Et 13h30-16h30	Comptabilité associative (niveau débutant) (Présentiel)	Ligue de l'enseignement 21	<ul style="list-style-type: none"> - Initiation à la comptabilité associative (bilan, compte, trésorerie) Théorie et pratiques. - Utilisation du logiciel Basicompta
11 avr.	9h15 – 12h15	Le numérique au service des associations (Présentiel)	Ligue de l'enseignement 21	Présentation des services en ligne/ logiciels / applications pour faciliter la gestion associative.

Seules les personnes ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et le stage pratique obtiendront le CFGA.

Comment s'inscrire ?

La formation est gratuite.

Pour toute inscription, contacter PERON Viannay de la Ligue de l'Enseignement :

vperon@ligue21.org

En raison du nombre de places limité, la confirmation de votre inscription aura lieu après un entretien préalable obligatoire qui permettra d'échanger sur vos motivations et de vous présenter le cadre de la formation.

Les formations se dérouleront à :

La Maison des Associations de Dijon
2, rue des Corroyeurs
21068 Dijon-Cedex Accès Tramway ligne 2 – arrêt Monge

Accès Divia liane 5, lignes 12 et 18 - arrêt Suquet
Corole – arrêt 1er mai-foyer



Les différents Intervenants.



Informations et inscription

Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or
10 Rue Camille Flammarion

Mail : vperon@ligue21.org